

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 111

Buchbesprechung: Notre bibliothèque

Autor: M.F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«... Dans la mesure où la prostitution est la conséquence de l'ignorance, les lois et la police sont sans force : ce n'est que la connaissance qui agira. Dans la mesure où la prostitution est la conséquence d'une lacune mentale et morale, les lois et la police sont sans force : ce n'est que la tutelle intelligente de l'Etat qui sera utile. Dans la mesure où la prostitution est la conséquence d'impulsions naturelles privées de leur expression légitime, il n'y a qu'une vie sociale rationnelle qui y remédiera réellement. Dans la mesure où la prostitution est due à l'alcool, à l'illégitimité, aux foyers brisés, aux mauvais intérieurs, aux bas salaires, aux conditions industrielles — à chacun et à la totalité des phénomènes particuliers auxquels la conscience moderne commence à devenir sensible — il n'y a qu'une transformation amenée par l'éducation, la science, l'hygiène, la politique éclairée du gouvernement qui puisse être efficace. Notre attitude envers la prostitution, en tant que ces facteurs sont en cause, ne peut pas se borner à une manière d'agir spéciale, réparatrice ou répressive, car dans ce sens, il faut la considérer comme constituant une partie de problèmes sociaux plus étendus avec lesquels elle se trouve inextricablement mêlée. La civilisation a engagé une lutte à mort contre l'alcoolisme, la tuberculose et autres plaies. Elle est sur le point d'entreprendre une lutte similaire avec les formes les plus grossières du vice commercialisé. Tôt ou tard elle jettera le gant à tout l'ensemble de cette horrible lèpre. Ce sera la vraie lutte — une lutte qui exigera au plus haut degré le courage, l'abnégation, la foi, toutes les ressources de l'humanité. »

Telles sont les conclusions de M. Flexner. Ce sont aussi les nôtres.

E. Gd.

Une démarche auprès de la Société des Nations.

Nous avons dit dans notre précédent numéro que l'Association suisse pour le Suffrage féminin avait adressé, conjointement à la démarche d'autres Associations féministes nationales et internationales, la demande à la Société des Nations de ne donner de mandats pour administrer des territoires sans gouvernement propre qu'à condition que la prostitution réglementée ne serait pas établie dans ces territoires. Voici le texte de cette lettre, à laquelle d'ailleurs il n'a pas été répondu :

Genève, le 10 décembre 1920.

Monsieur G. Motta,
Président de la Délégation suisse à la Société des Nations, Genève.
Monsieur le Président,

Nous prenons la liberté de venir, au nom de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, attirer respectueusement votre attention sur une des résolutions qui a été votée par le VIII^{me} Congrès de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes, réuni à Genève du 6 au 12 juin 1920.

S'appuyant sur l'art. 23 du Pacte, lettre c),

« Les membres de la Société... chargent la Société du contrôle général des accords relatifs à la traite des femmes et des enfants... »

et sur l'art. 22, alinéa 5,

« Le degré de développement où se trouvent d'autres peuples, notamment ceux de l'Afrique centrale, exige que le mandataire y assume l'administration du territoire à des conditions qui, avec la prohibition d'abus tels que la traite des esclaves, le trafic des armes et celui de l'alcool, garantiront la liberté de conscience et de religion, sans autres limitations que celles que peut imposer le maintien de l'ordre public et des bonnes mœurs »,

le Congrès a voté ce qui suit :

« Le Congrès prend note de la résolution de la Société des Nations concernant la question du trafic des femmes et enfants.
« Etant donné que la réglementation de la prostitution est une des causes principales de la persistance de ce trafic, le Congrès demande que cette réglementation soit supprimée à la fois nationalement et

« internationalement. En conséquence, le Congrès demande à la Société des Nations d'adopter les résolutions suivantes :
« 1. de recommander aux États qui font partie de la Société des Nations l'abolition de la réglementation de la prostitution par l'Etat ;
« 2. d'exiger de l'administration qui exerce un mandat sur des pays peu avancés qu'elle y interdise la réglementation et la tolérance de la prostitution. »

Il nous paraît, en effet, de toute importance que cette question soit examinée de très près par la S. d. N. Car le trafic des femmes et des jeunes filles, que la conscience moderne ne peut assez réprouver, a presque uniquement pour but, ainsi que l'ont prouvé les travaux des spécialistes, d'alimenter les maisons de prostitution patentées, lesquelles constituent à leur tour un véritable lieu d'esclavage pour les malheureuses qui y sont enfermées. C'est contre ce trafic et contre cet esclavage que nous, femmes, ne pouvons assez protester.

Sans doute, nous rendons-nous compte que l'attitude à l'égard de la prostitution patentée de chaque Etat ayant adhéré à la S. d. N. relève de cet Etat lui-même, et non de la Société ; mais nous pensons d'autre part que celle-ci peut exercer dans ce domaine, et en respectant la liberté et l'individualité de chaque Etat, une influence morale bien-faisante et féconde. Et ce qui nous paraît alors rentrer complètement dans le champ d'activité de S. d. N. est de demander à ceux qu'elle charge d'exercer un mandat sur des pays peu avancés qu'ils interdisent formellement la réglementation et la tolérance de la prostitution. Car ce mandat, qui doit avoir pour but de permettre au pays mandaté de se développer selon la civilisation moderne, ne peut en aucun cas introduire dans ce pays-là des erreurs et des abus que réprouve notre civilisation moderne de façon de plus en plus unanime. (Voir à ce sujet les rapports et décisions de la Commission extraparlimentaire française (1906), ceux du Congrès médical international de Londres (1913), de la Commission royale britannique pour la lutte contre les maladies vénériennes (1916), etc., etc.)

Nous vous serions donc très reconnaissantes, Monsieur le Président, si vous vouliez bien transmettre à celui des délégués qui représente la Suisse à la Commission des Mandats la demande que nous formulons ici. Nous savons qu'une démarche analogue à la nôtre a déjà été faite par les Associations féministes danoises auprès du délégué de ce pays qui siège dans cette Commission, et que d'autres démarches sont également prévues dans le même sens par nos Associations sœurs d'autres pays auprès de leurs délégués à l'Assemblée de Genève.

En vous remerciant d'avance, Monsieur le Président, du bienveillant accueil que vous voudrez bien réserver à notre demande, nous vous prions de croire à l'expression de notre considération la plus haute et la plus distinguée.

Pour l'Association suisse pour le Suffrage féminin :
La Présidente : Emilie GOURD.

NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Rapport du Congrès international des Femmes, Zurich, 12-17 mai 1919. 1 fort volume de 489 pages : 5 fr. suisses. Genève, Bureau de la Ligue internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté.

Il est toujours très difficile de rendre compte des « Actes » d'un Congrès, ces gros volumes constituant plutôt une série de documents alignés à la file les uns des autres, une mine précieuse de renseignements pour les chercheurs, qu'un ouvrage composé suivant un plan méthodique, et duquel seraient élagués les détails inutiles. C'est le cas cette fois-ci encore pour la publication qui vient de voir le jour, plus d'un an après le Congrès de Zurich.

Nous n'avons pas à revenir sur celui-ci, issu en ligne directe du Congrès de La Haye de 1915, ni à répéter les motifs qui en ont écarté, au printemps 1919, la plupart des représentantes officielles du féminisme organisé. Tout ceci est connu de nos lecteurs, comme l'existence de la Ligue internationale de Femmes pour la Paix et la Liberté, au programme nettement suffragiste d'une part, et tout aussi nettement pacifiste de l'autre. Le volume que nous leur présentons aujourd'hui contient dans les trois langues (anglais, français et allemand) scrupuleusement équilibrées (et il y aurait là un exemple précieux à suivre pour d'autres Congrès !) le texte *in extenso* des discours prononcés dans les séances publiques par des personnalités telles que Jane Adams, Mme Clara Ragaz, Mrs. Despard, Léopoldine Kulka, Dr Aletta Jacobs, Anita Augspurg, Lida Gustava Heymann, Mrs. Snowden, Mrs. Swanwick, et d'autres encore, puis le procès-verbal minutieux de chaque séance du Congrès, avec le texte de toutes les propositions, de tous les amendements, de toutes les résolutions... On comprendra que, dans le simple cadre d'un compte-rendu bibliogra-

phique, il soit impossible d'entrer dans ces détails pour lesquels nous renvoyons nos lecteurs au volume lui-même. D'ailleurs, et ainsi que nous l'avons signalé au moment du Congrès, les résolutions votées ont eu un caractère pour le moins autant politique que féministe: la plupart concernant le blocus, le traité de paix, la Société des Nations, l'intervention militaire en Russie et en Hongrie, l'amnistie des prisonniers politiques, le pacifisme, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et quelques-unes seulement le suffrage et les droits de la femme en matière économique, civile et morale. Mais le Congrès étant essentiellement un Congrès pacifiste, il n'y a pas lieu de s'étonner que cette catégorie de questions ait pris le pas sur les autres.

Le volume contient encore les rapports présentés par les Sections nationales sur leur activité — considérable pour quelques-unes d'entre elles dans le domaine du pacifisme international. Là aussi, il y a d'utiles renseignements à recueillir.

Il y a peut-être lieu de regretter en terminant que ce Congrès n'ait pas pris nettement le nom de Congrès féminin pacifiste, qui aurait évité des malentendus. Son titre a en effet souvent donné lieu à des équivoques, alors que le fait que les grandes Associations féministes et suffragistes nationales et internationales n'y participaient pas a toujours empêché de le considérer, lui, ses débats et ses décisions, comme les débats et les décisions des femmes organisées de tous les pays. Ce fut un Congrès international de personnalités pacifistes, de groupements pacifistes, et non pas, comme cela a été à Genève en juin ou à Christiania en septembre, la réunion des représentantes autorisées du mouvement féministe à travers le monde. Cette distinction faite, que, pour la dernière fois, il importait de stipuler clairement ici, il faut admirer sans réserve le courage, l'ardeur, les convictions et le talent de celles qui ont participé à ces réunions de Zurich. M. F.

CERCLE FÉMININ

12, faubourg de l'Hôpital - NEUCHÂTEL

Restaurant ouvert aux dames

Bibliothèque

Journaux

Lisez notre offre !

Donnez cette année un cadeau agréable, utile et économique et qui causera une véritable joie.



Auto Vacuum Freezer

Le temps n'est plus au luxe !

La glace est un aliment très sain. On devrait en servir souvent dans les familles.

Avec l'AUTO VACUUM FREEZER vous pouvez servir de la glace tous les jours, car c'est un véritable plaisir de la préparer avec cette merveilleuse sorbetière. Aucune manivelle à tourner.

Offre inédite et unique

Le prix actuel de cette sorbetière est de Fr. 35.—, mais à l'occasion des fêtes, cette sorbetière emballée dans un joli carton vous sera envoyée contre remboursement de fr. 30.— port payé. Adressez-nous simplement une carte postale.

Nous donnons une garantie absolue du bon fonctionnement de l'AUTO VACUUM FREEZER et rembourserons le montant payé si elle ne donne pas satisfaction.

Adressez-vous :

AGENCE AMERICAINE

17, Bd Voltaire

GENÈVE

A travers les Sociétés féminines

Genève. — *Ligue de Femmes suisses contre l'alcoolisme.* — Notre saison d'activité a commencé par une vente qui a eu lieu le 24 novembre, et dont la réussite, malgré de redoutables concurrences, a prouvé une fois de plus que la fortune sourit aux audacieux. Il fallait coûte que coûte trouver des fonds non seulement pour notre travail habituel, mais pour la coopération à une campagne de propagande intensive qui surgit à notre horizon. Il s'agit d'amener à solution la question depuis longtemps posée aux Chambres fédérales de la révision de la législation fédérale concernant l'alcool; on prévoit dès maintenant une résistance énergique des associations intéressées au maintien des lois existantes, et c'est à défendre nos revendications que se tend tout notre effort, sans cependant négliger l'œuvre d'éducation antialcoolique qui est notre raison d'être. Une série de conférences scolaires déjà commencée au printemps va se poursuivre, soit à la ville, soit à la campagne, au cours de l'hiver; les projections lumineuses qui les illustrent sont commentées par plusieurs de nos médecins, dont le dévouement à notre cause est un de nos plus précieux encouragements. Nous surveillons enfin avec sollicitude les premiers pas d'un nouveau-né: le restaurant sans alcool de la Madeleine, que nous nous permettons de recommander très chaleureusement aux lecteurs du *Mouvement Féministe*. I. P.

INSTITUT J.-J.-ROUSSEAU

Ecole des Sciences de l'Education

TACONNERIE, 5

Demander le programme au Secrétariat. — Des auditrices sont admises à tous les cours.

Maison de Repos ou Convalescence pour dames et jeunes filles

CHATEAU DE CONSTANTINE, en Vully (VAUD)

Fondation de la Société Suisse d'Utilité Publique
(Legs Nicole)

Fr. 3, 3.50; 4 et 4.50 par jour

Ouvert toute l'année.

S'adresser à la Directrice.

UNION DES FEMMES DE GENÈVE

22, rue Etienne-Dumont

Vendredi 14 janvier, 20 h. 30: Quelle carrière choisir? La femme médecin: M^{me} Dr Golay. L'oculiste: M^{me} Dr Gourfein-Welt.

Samedi 15 janvier, 17 h.: L'apprentissage obligatoire. Causerie par M. Duaimé. Discussion.

Toutes ces séances sont publiques et gratuites.

S. O. C.

Société de l'Ouvroir Coopératif LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.

BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.

MAGASINS DE VENTE :

GENÈVE, Rue du Marché, 40.
LAUSANNE, Rue de Bourg, 26.

BALE, Freiestrasse, 105.
ZÜRICH, Sihlstrasse, 3.

LAUSANNE

RESTAURANT DU FOYER FÉMININ

26, rue de Bourg, exclusivement pour femmes

Repas à la carte, à prix très modérés

Thé, chocolat, pâtisserie, toute la journée

Salle de Lecture — Journaux — Dépôt de paquets

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, RUE D'ALFRED-VINCENT, 10